

***La dématérialisation - 1<sup>ère</sup> session***  
***Le cadre législatif et les difficultés rencontrées***

*Formation du 10 mars 2026*

---

*Maître Salomé Ben-Saadi, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis*  
*Maître Elena de Guérout d'Aublay, avocate au barreau du Val d'Oise.*

# Plan

---

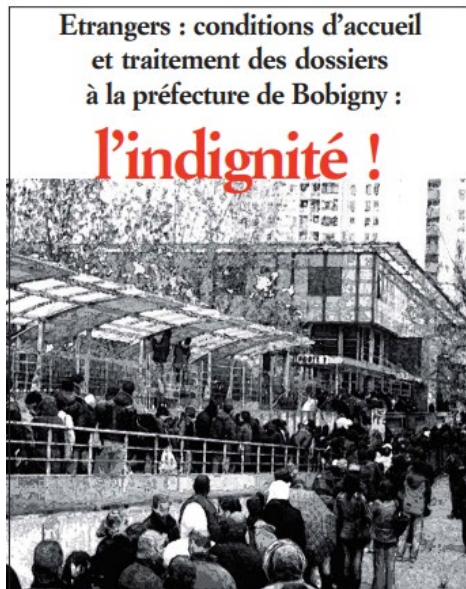
## **I. Le cadre législatif**

1. Les fondements légaux
2. Le cadre légal actuel
3. La coexistence de deux régimes

## **II. Les difficultés générées par la dématérialisation**

1. Une saisine de l'administration par différents canaux
2. Des modalités de saisine non adaptées
3. Le système ANEF

# Introduction



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Les services de l'État en Haute-Savoie

Actualités ▾ Actions de l'État ▾ Services de l'État ▾ Publications ▾ Démarches ▾

Accueil > Prendre rendez-vous en ligne

### Prendre rendez-vous en ligne

#### Votre démarche

accueil des étrangers

- [dépôt de dossier de titre de séjour](#) ou [renouvellement](#)
- [renouvellement de récépissé de titre de séjour](#)
- retrait de titre de séjour : [matin](#) ou [après-midi](#)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Saisine des services de l'État - Contacts-démarches

### Demande de renouvellement de récépissé

- 1 **Présentation**
- 2 Nature de la demande
- 3 Validation

Vous disposez d'un récépissé de demande de titre de séjour (1ère demande ou renouvellement) qui a expiré ou qui va expirer dans les quinze jours.

[Annuler](#) [Suivant](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

demarche.numerique.gouv.fr

demarches-simplifiees.fr s'appelle maintenant demarche.numerique.gouv.fr

### Connexion à demarche.numerique.gouv.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

Qu'est-ce que FranceConnect ?

ou

Se connecter avec son compte

Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.

Vous êtes nouveau sur demarche.numerique.gouv.fr ?

# Introduction



## Le calendrier de déploiement de l'ANEF

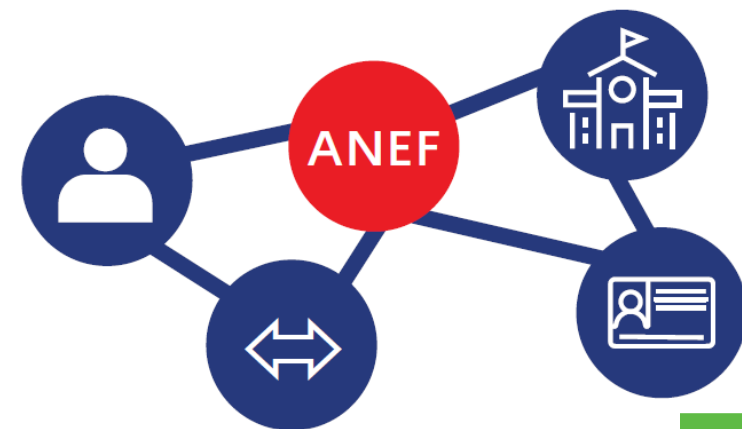
Date	Démarche	Volumétrie	Évolution volumétrie en %
4 <sup>e</sup> trim. 2022	Autres titres	112 400	100 %
3 <sup>e</sup> trim. 2022	Cartes de séjour « Vie privée et familiale » (Conjoints de Français / Parents d'enfants français)	204 500	77,6 %
3 <sup>e</sup> trim. 2022	Cartes de séjour UE	32 000	60,4 %
Mai 2022	Bénéficiaires de la protection internationale (BPI)	53 000	57,7 %
Avril 2022	Titres de voyage pour étranger (TVE)	60 000	49 %
Février 2022	Changements d'état-civil / Changements de situation familiale	50 000	53,2 %
Janvier 2022	Documents de circulation pour étranger mineur (DCEM)	60 000	44 %
Sept. 2021	Duplicatas / Changements d'adresse	19 000	37,5 %
Mai 2021	Passeports talents	28 000	35,9 %
Sept. 2020	Étudiants	119 000	20,9 %

Ministère de l'intérieur / Direction générale des étrangers en France - mai 2022

L'ANEF et des promesses de « simplification des procédures » et « fluidification des échanges entre l'administration et les usagers »

Avec :

- La fin des files d'attente (physiques et virtuelles)
- La limitation du nombre de passage en préfecture
- Moins d'informations et de documents à fournir grâce au principe du « Dites-le nous une fois ».
- Une démarche simplifiée
- Un soutien usager « professionnalisé »



# I. Le cadre législatif

---

## 1. Les fondements légaux

Les textes à l'origine de la dématérialisation

## 2. Le cadre légal actuel

Les textes et la jurisprudence

## 3. La coexistence de deux régimes

Les régimes des articles R.431-2 et R431-3 du CESEDA

# 1. Les fondements légaux

## **L'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005**

→ la possibilité pour un usager du service public de saisir une administration d'une demande par voie électronique et pour les administrations de créer des téléservices

## **L'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014**

→ fait de la saisine de l'administration par voie électronique un véritable droit des administrés

## **L'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015**

→ institue les dispositions L112-8 et suivants dans le Code des relations entre le public et l'administration

## **L'arrêté du 23 décembre 2015**

→ Création pour le ministère de l'intérieur d'une saisine facultative par voie électronique de l'administration » (SVE)

## **Décret n°2016-685 du 27 mai 2016**

→ autorise les téléservices pour la mise en œuvre du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

**Article L. 112-8 du CRPA**

*« Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie. Cette administration est régulièrement saisie et traite la demande, la déclaration, le document ou l'information sans lui demander la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme ».*

**Article L. 112-9 du CRPA**

*« L'administration met en place un ou plusieurs téléservices, dans le respect des dispositions de loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et des règles de sécurité et d'interopérabilité prévues aux chapitres IV et V de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Lorsqu'elle met en place un ou plusieurs téléservices, l'administration rend accessibles leurs modalités d'utilisation, notamment les modes de communication possibles. Ces modalités s'imposent au public. Lorsqu'elle a mis en place un téléservice réservé à l'accomplissement de certaines démarches administratives, une administration n'est régulièrement saisie par voie électronique que par l'usage de ce téléservice. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'application du présent article ».*

## 2. Le cadre légal actuel en droit des étrangers

### **L'exception:**

- La comparution personnelle
- Une saisine facultative

### **L'exception de l'exception: l'ANEF**

(administration numérique pour les étrangers en France)

- Des démarches intégralement dématérialisées
- Une saisine obligatoire
- Sous réserve d'un accompagnement et d'une solution de substitution

## 1<sup>ère</sup> Exception

**L'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2015-1423 du 5 novembre 2015**

**Article L.112-10 du CRPA**

**Avis n° 452794 , 452811  
Conseil d'Etat du 3 juin 2022**

## La comparution personnelle obligatoire

exclut l'application des dispositions des articles L. 112-8 et L. 112-9 pour les démarches administratives ayant pour objet les documents de séjour et titres de voyage.

*« L'application des articles L. 112-8 et L. 112-9 à certaines démarches administratives peut être écartée, par décret en Conseil d'Etat, pour des motifs d'ordre public, de défense et de sécurité nationale, de bonne administration, ou **lorsque la présence personnelle du demandeur apparaît nécessaire.** »*

*les préfets peuvent créer des téléservices pour l'accomplissement de tout ou partie des démarches administratives des usagers, à **condition de respecter l'exigence de présentation personnelle.***

## 2<sup>ème</sup> Exception

### Une saisine par voie dématérialisée qui ne peut être rendue obligatoire

**Arrêt n°422516 Conseil d'Etat  
du 27 novembre 2019**

*« le décret du 27 mai 2016, qui se borne à autoriser les services de l'État et ses établissements publics administratifs à créer des téléservices [...], n'a pas pour objet ni ne saurait avoir légalement pour effet de rendre obligatoire la saisine de l'administration par voie électronique ».*

**Avis n° 452794 , 452811  
Conseil d'Etat du 3 juin 2022**

*« les préfets peuvent créer des téléservices pour l'accomplissement de tout ou partie des démarches administratives des usagers, à condition de respecter l'exigence de présentation personnelle. En revanche, les préfets ne tenaient pas de leurs pouvoirs d'organisation de leurs services la compétence pour rendre l'emploi de téléservices obligatoire pour le traitement des demandes de titres de séjour »*

Décret du 5 novembre 2015 est modifié par l'article 9 du **décret du 24 mars 2021** relatif à la **mise en place d'un téléservice pour le dépôt des demandes de titres de séjour.**

**Article R431-2 du CESEDA** « *La demande d'un titre de séjour figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'immigration **s'effectue au moyen d'un téléservice** à compter de la date fixée par le même arrêté. Les catégories de titres de séjour désignées par arrêté figurent en annexe 9 du présent code. »*

*Les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer elles-mêmes le dépôt en ligne de leur demande bénéficient d'un accueil et d'un accompagnement leur permettant d'accomplir cette formalité. Le ministre chargé de l'immigration fixe les modalités de cet accueil et de cet accompagnement. »*

## ... sous réserve de permettre l'accès normal au service public

Le décret du 24 mars 2021 a été jugé illégal par le Conseil d'Etat dans sa décision N°452798, 452806 et 454716 du 3 juin 2022 (ainsi que l'arrêté du 27 avril 2021 qui en découlait)

*« le pouvoir réglementaire ne saurait édicter une telle obligation (recourir au téléservice) **qu'à la condition de permettre l'accès normal des usagers au service public et de garantir aux personnes concernées l'exercice effectif de leurs droits.** Il doit tenir compte de l'objet du service, du degré de complexité des démarches administratives en cause et de leurs conséquences pour les intéressés, des caractéristiques de l'outil numérique mis en oeuvre ainsi que de celles du public concerné, notamment, le cas échéant, de ses difficultés dans l'accès aux services en ligne ou dans leur maniement.*

*Eu égard aux caractéristiques du public concerné, à la diversité et à la complexité des situations des demandeurs et aux conséquences qu'a sur la situation d'un étranger, notamment sur son droit à se maintenir en France et, dans certains cas, à y travailler, l'enregistrement de sa demande, il incombe au pouvoir réglementaire, lorsqu'il impose le recours à un téléservice pour l'obtention de certains titres de séjour, de prévoir les dispositions nécessaires pour que bénéficient d'un accompagnement les personnes qui ne disposent pas d'un accès aux outils numériques ou qui rencontrent des difficultés soit dans leur utilisation, soit dans l'accomplissement des démarches administratives. Il lui incombe, en outre, pour les mêmes motifs, de garantir la possibilité de recourir à une solution de substitution, pour le cas où certains demandeurs se heurteraient, malgré cet accompagnement, à l'impossibilité de recourir au téléservice pour des raisons tenant à la conception de cet outil ou à son mode de fonctionnement*

Le Conseil d'Etat a dégagé **deux obligations** pour l'administration concernant les modalités de dépôt des demandes relevant du champ d'application de l'article R. 431-2 du CESEDA

➤ **Un accueil et un accompagnement, y compris physique**, pour « *les personnes qui ne disposent pas d'un accès aux outils numériques ou qui rencontrent des difficultés soit dans leur utilisation, soit dans l'accomplissement des démarches administratives* »

➤ Une **solution de substitution** pour le cas où l'utilisateur « *se trouverait dans l'impossibilité d'utiliser le téléservice pour des raisons tenant à la conception de cet outil ou à son mode de fonctionnement* »

**Décret n°2023-191 du 22 mars 2023** modifie l'article **R 431-2 du CESEDA**

**Arrêté n°IOMV2311395A du 1<sup>er</sup> août 2023** fixe les modalités

- une solution de substitution, prenant la forme d'un **accueil physique** pour l'étranger qui, ayant accompli toutes les diligences qui lui incombent, (notamment en ayant fait appel au dispositif d'accueil et d'accompagnement), se trouve dans l'impossibilité constatée d'utiliser le téléservice

- De l'accompagnement:
  - par le CCC (centre de contact citoyens)
  - par les PAN (point d'accès numérique)
- De la solution de substitution: Si impossibilité constatée par la préfecture ou le CCC  
→ rendez-vous physique systématiquement proposé

### 3. La coexistence de deux régimes

#### R. 431-2 du CESEDA (ANEF)

Un téléservice obligatoire mais qui doit prévoir:

- Un accueil et un accompagnement, y compris physique,
- Une solution de substitution



#### R 431-3 du CESEDA

Un téléservice qui doit prévoir:

- Alternative obligatoire au téléservice pour déposer une demande
- Présentation personnelle de l'utilisateur



## La coexistence de deux régimes

### R. 431-2 du CESEDA (ANEF)

Le dépôt de la demande est une **demande de titre de séjour**

---

Le dépôt d'une demande sur l'ANEF est matérialisé par une attestation de "confirmation de dépôt" (R.431-15-1 CESEDA)

Le silence gardé par l'administration après le dépôt d'une demande **complète** sur l'ANEF fait naître une décision implicite de rejet de titre de séjour.

### R 431-3 du CESEDA

Le dépôt de la demande est une **demande de rendez-vous** pour pouvoir déposer une demande de titre de séjour

---

Aucune disposition ne fixe un délai déterminé obligeant la préfecture à recevoir un étranger pour le dépôt de son dossier

Le silence gardé par l'administration sur une demande de rendez-vous ne fait pas naître une décision susceptible de recours (CE 1<sup>er</sup> juillet 2020 n°436288)

# La coexistence de deux régimes

## Titres relevant de l'ANEF (annexe 9 CESEDA)

---

- Les titres de séjour étudiant
- Les titres de séjour talent et talent famille
- Les titres de séjour citoyens européens et membres de famille
- Les titres de séjour pluriannuels travailleurs saisonniers
- Les titres de séjour visiteurs
- Les titres de séjour délivrés aux étrangers nés en France
- Les titres de séjour famille de français (conjoint, parent, enfant, ascendant)
- Les titres de séjour délivrés aux bénéficiaires du regroupement familial
- Les titres de séjour étranger malade
- Les titres de séjour délivrés aux personnes bénéficiaires d'une ordonnance de protection
- Les titres de séjour délivrés aux personnes victimes de la traite des êtres humains
- Les titres de séjour délivrés aux réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale (BPI)
- Les cartes de séjour temporaire délivrées aux mineurs isolés étrangers confiés à l'ASE avant leurs 16 ans
- Les titres de séjour titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- La carte de résident permanent
- Les renouvellements de carte de résident

## Titres ne relevant pas de l'ANEF

---

- Les titres de séjour salariés
- Les autres titres de séjour vie privée et familiale
- L'autorisation provisoire de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise
- Première demande de carte résident
- L'autorisation provisoire de séjour accompagnant de malade
- L'admission exceptionnelle au séjour
- L'autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire
- Etc.

## II. Les difficultés générées par la dématérialisation

---

### 1. Une saisine de l'administration par différents canaux

Identifier la bonne modalité de dépôt pour une demande

### 2. Des modalités de saisine non adaptées

Les modules de prises de RDV en ligne

La plateforme démarches simplifiées

### 3. Le système ANEF

Les types de demandes

Les documents générés

Les échanges sur l'ANEF

Les décisions prises

Les blocages ANEF

# 1. Une saisine de l'administration par différents canaux

REPUBLIQUE FRANÇAISE **demarche numerique.gouv.fr** Aide FR

demarches-simplifiees.fr s'appelle maintenant demarche numerique.gouv.fr

## Connexion à demarche numerique.gouv.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

**S'identifier avec FranceConnect**

Qu'est-ce que FranceConnect ?

ou

Se connecter avec son compte

Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.

Vous êtes nouveau sur demarche numerique.gouv.fr ?

Accueil > Prendre rendez-vous

## Prendre rendez-vous

PRÉFET DES ALPES MARITIMES

### Votre démarche nécessite un RDV

Vous pouvez accéder à toutes nos démarches en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Administration numérique pour les étrangers en France DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

NOUS CONTACTER | BESOIN D'AIDE ? | Français

Accueil Démarches SE CONNECTER

- Je valide mon VLS-TS
- Je demande ou renouvelle un titre de séjour
- Je demande un premier titre - sans numéro étranger, sans visa
- Je demande la nationalité française
- Demander une autorisation de travail
- Je déclare un changement de situation
- Je demande un document de voyage



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Saisine des services de l'État - Contacts-démarches

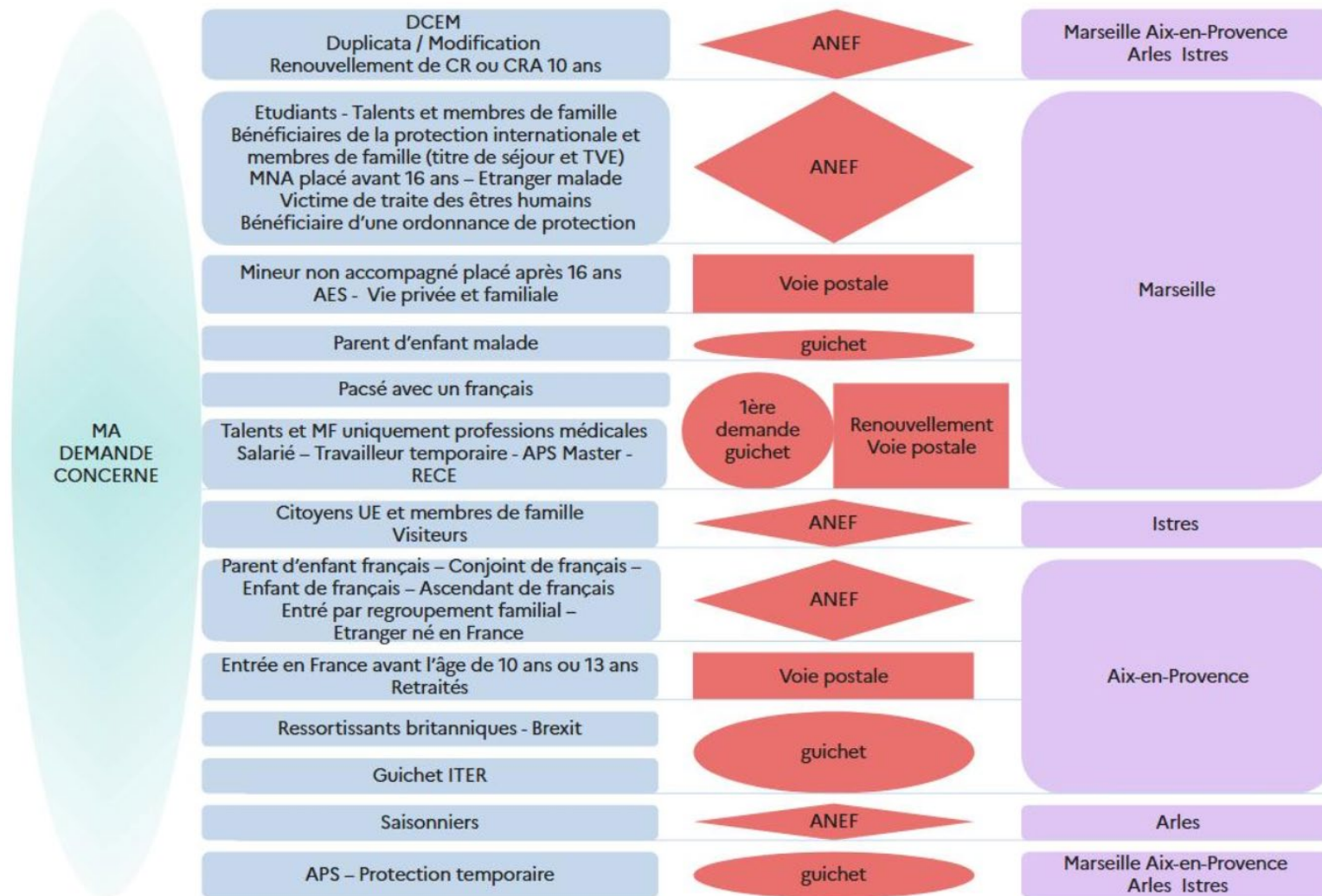
## Demande de renouvellement de récépissé

- Présentation
- Nature de la demande
- Validation

Vous disposez d'un récépissé de demande de titre de séjour (1ère demande ou renouvellement) qui a expiré ou qui va expirer dans les quinze jours.

Annuler Suivant

# Une saisine de l'administration par différents canaux



# Une saisine de l'administration par différents canaux



## Canaux des usagers étrangers pour initier leurs démarches

**Légende des applicatifs**

- ANEF (national)
- Démarches simplifiées (local)
- RDV (local)
- Aucun (sur place)

Séjour

Naturalisation

Asile

Main d'œuvre

Titres de séjour : bénéficiaires de la protection internationale ; citoyens UE/EEE/Suisse et membres de leur famille ; étudiants ; passeport talent et membres de leur famille ; saisonnier ; vie privée et familiale – famille de français ; victime d'infraction de la traite des êtres humains, bénéficiaires d'une ordonnance de protection et anciens mineurs étrangers de l'ASE, étranger malade ; visiteurs

Premières demandes: titre de séjour vie professionnelle ; vie privée et familiale (hors cas ANEF), victimes de conditions d'hébergement indigne

Validation des visa long-séjour valant titre de séjour

Document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

Titre de voyage étranger (TVE)

Carte de résident permanent

Renouvellement de carte de résident : résidence algériens de 10 ans, longue durée UE

Renouvellement de titre de séjour : vie privée et familiale (hors ANEF), professionnel (salarié, commerçant, profession libérale)

Autorisation provisoire de séjour post master / titre de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise

Accompagnement d'enfant malade

Admission exceptionnelle au séjour

Renouvellement de titre de séjour

Changement de situation (adresse, état civil, situation familiale)

Changement de statut étudiant à salarié, commerçant et profession libérale

Délivrance d'un récépissé

Duplicata de titre de séjour (perte, vol)

Remise de titre

Naturalisation par décret

Naturalisation par déclaration (conjoint, ascendant, fratrie)

Demande d'asile (sur appel SPADA)

Renouvellement d'attestation d'asile

Demande de titre de séjour en qualité de bénéficiaire de la protection internationale

Autorisation de travail d'un étranger salarié en France

	En ligne en totalité	Dépôt en ligne puis RDV	Au guichet (prise de RDV amont en ligne)	Point d'accès numérique
Titres de séjour	●			●
Premières demandes		●		
Validation des visa long-séjour	●			●
Document de circulation pour étranger mineur	●			●
Titre de voyage étranger	●			●
Carte de résident permanent	●			●
Renouvellement de carte de résident	●			●
Renouvellement de titre de séjour (vie privée et familiale)			●	
Autorisation provisoire de séjour post master		●		
Accompagnement d'enfant malade		●		
Admission exceptionnelle au séjour		●		
Renouvellement de titre de séjour		●		
Changement de situation	●			●
Changement de statut étudiant		●		
Délivrance d'un récépissé			●	
Duplicata de titre de séjour	●			●
Remise de titre			●	
Naturalisation par décret	●			●
Naturalisation par déclaration			●	
Demande d'asile (sur appel SPADA)			Appel SPADA	
Renouvellement d'attestation d'asile			●	
Demande de titre de séjour en qualité de bénéficiaire	●			
Autorisation de travail d'un étranger salarié	●			

# Trouver le bon canal pour déposer sa demande

**Les démarches en ligne**

- Carte grise
- Permis de conduire
- Carte d'identité
- Passeport
- Accueil des étrangers**

Horaires et lieux d'accueil → Toutes les démarches →

Se connecter | Accéder au site pour les entreprises →

Rechercher sur le site

Actualité de vos droits et démarches | Fiches pratiques par événement de vie | Fiches pratiques par thème | Démarches et outils | Annuaire de l'administration | Contacter Service Public

Accueil > Étranger - Europe

FR - Français

## Étranger - Europe

### Étranger en France

- Entrée en France
- Installation en France d'une famille étrangère
- Demande d'asile (réfugié, protection subsidiaire, apatride)

# Trouver le bon canal pour déposer sa demande

**Les services de l'État du Val-d'Oise**

Actualités > Actions de l'État > Services de l'État > Publications > **Démarches**

## Démarches ressortissants étrangers

Sélectionnez votre thématique

- Conditions générales d'accueil
- Démarches dématérialisées
- Séjour
- Asile
- Naturalisations
- Retour volontaire

Préfecture

- Séjour
- Asile
- Naturalisations
- Point numérique E meraude
- Étudiants
- Passeports Talent

### Séjour

Suite à réception du SMS vous informant de la disponibilité de votre titre de séjour, veuillez prendre rendez-vous en cliquant sur le lien suivant : [Guichet 1](#) ou [Guichet 2](#)

Les timbres fiscaux sont **uniquement** vendus dans les bars-tabac ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Sélectionnez votre thématique

- Demande d'admission exceptionnelle au séjour / régularisation
- Pour toute autre type de cartes
- Etudiant / Renouvellement CR / Bénéficiaire de la Protection Internationale / passeports talents / changement adresse ou d'état civil / duplicata / visi...

**Démarches numériques**      **Mail**      **ANEF**

# Trouver le bon canal pour déposer sa demande

## Aide à la prise de rendez-vous pour une première demande de titre de séjour

🕒 Temps de remplissage estimé : 10 min (variable selon les options choisies)

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ? ^

Optimisez votre déplacement en préfecture de Maine-et-Loire.

Limitez votre temps d'attente et respectez les gestes barrières.

Nous vous aidons à engager la démarche correspondant à votre situation personnelle et administrative.

C'est pour qui ?

-Je n'ai pas de titre de séjour et j'en demande un pour la 1ère fois. (à l'exception de la demande d'admission exceptionnelle au séjour qui doit être adressée par courrier)

-Je ne suis pas étudiant

-Je ne suis pas réfugié

Comment ça marche ?

Je m'inscris en renseignant les informations demandées.

Je reçois un message me demandant des informations complémentaires ou m'indiquant la bonne démarche.

Lorsque ma demande est adaptée à ma situation, je reçois une convocation par message électronique à un rendez-vous auprès du service compétent.

## L'importance de déposer sa demande sur le bon canal

Avis du Conseil d'Etat  
n° 493514 du 10 octobre  
2024

*« le silence gardé par l'administration sur une demande de titre irrégulièrement présentée par voie postale, en méconnaissance de la règle de comparution personnelle en préfecture, ne fait pas naître une décision faisant grief susceptible d'être déférée au juge de l'excès de pouvoir. »*

*« lorsqu'un étranger a présenté plusieurs demandes de titre de séjour, le rejet implicite né du silence gardé sur une demande présentée en méconnaissance de la règle de comparution personnelle, applicable à cette demande, ne constitue pas une décision susceptible de recours pour excès de pouvoir, quand bien même l'étranger aurait régulièrement présenté une demande sur un autre fondement.*

## 2. Des modalités de saisine inadaptées : les prises de RDV en ligne

### Renouvellement de titre de séjour

Préfecture de la Côte-d'Or

Étape 3 sur 6

Choisissez votre créneau

Étape suivante : Vos informations

#### Choisissez votre créneau

<	Lundi 09/03	Mardi 10/03	Mercredi 11/03	Jeudi 12/03	Vendredi 13/03	Samedi 14/03	>
	11h45	08h30					
	12h00	08h45					

### 1 - Première demande de titre de séjour

Préfecture de la Haute-Savoie

Étape 3 sur 6

Choisissez votre créneau

Étape suivante : Vos informations

**Aucun créneau disponible**

Veillez réessayer ultérieurement.

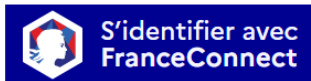
Prochaine mise en ligne de nouveaux rendez-vous : le 02/03/2026 à 08:00  
pour des créneaux de la semaine du 27/04/2026

## 2. Des modalités de saisine inadaptées : démarches numériques

### Connexion à [demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr)

#### Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

#### Se connecter avec son compte

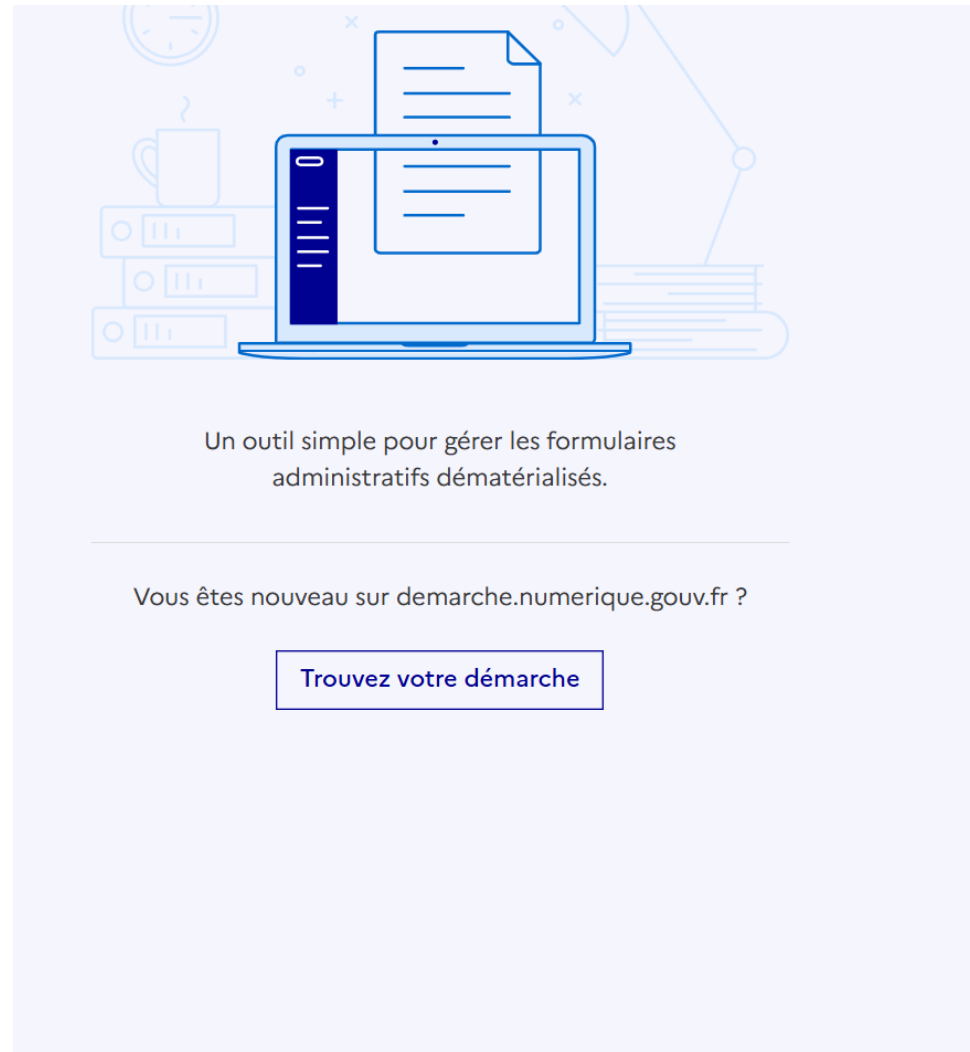
Les champs suivis d'un astérisque ( ★ ) sont obligatoires.

Adresse électronique ★

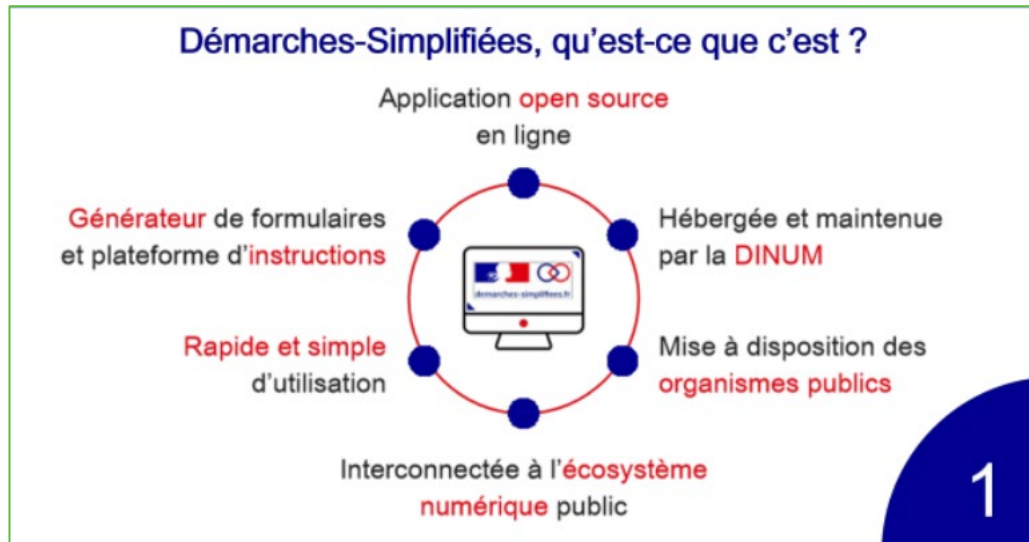
Exemple : [adresse@mail.com](mailto:adresse@mail.com)

Mot de passe ★

Afficher



# Démarches numériques/simplifiées



## 2. Les démarches les plus courantes

Vous trouverez ci-dessous la liste des démarches les plus courantes dématérialisées sur [demarche.numerique.gouv.fr](http://demarche.numerique.gouv.fr) :

- [Démarches relatives au permis de conduire](#)
- [Démarches relatives au transporteur](#)
- [Démarches relative à l'inscription au service de restauration](#)
- [Démarches relatives aux cartes professionnelles de chauffeurs de voiture de tourisme \(VTC\)](#)
- [Démarches relatives aux étrangers résidant en France](#)
- [Démarches relatives aux médailles d'honneur](#)
- [Démarche relative à la consultation du domaine](#)

- Dépend des services de la direction interministérielle du numérique (lié au Premier ministre et non au ministre de l'Intérieur)
- Aucun annuaire répertoriant les démarches
- Pas développé spécifiquement pour le service étranger des préfectures
- non connecté au système AGREF des préfectures

# Les différentes étapes de la demande sur démarches numériques

## Dépôt

*« votre dossier est déposé,  
vous pouvez encore le  
modifier si besoin »*

## Terminé

*Réponse apportée  
RDV donné  
Refus  
Classement sans suite*

## Instruction

*« votre dossier est en cours  
d'instruction. Vous ne  
pouvez plus le modifier »*

# Les différentes étapes de la demande sur démarches numériques

**Renouvellement de titre de séjour - Arrondissement de Saint-Denis** dossier n° [REDACTED] **BROUILLON**

Créé le 20 février 2026 modifié le 20 février 2026 à 15:55

Dossier partagé par [REDACTED]

[Continuer à remplir](#) [Commencer un nouveau dossier](#) [Autres actions](#)

**Demande d'admission exceptionnelle au séjour (L.435-1 et L.435-4 du CESEDA) - Préfecture de Cergy** dossier n° [REDACTED] **CLASSE SANS SUITE**

Déposé le 18 mars 2024

Dossier partagé par [REDACTED]

[Commencer un nouveau dossier](#) [Actions](#)

**Formulaire dématérialisé de demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale ou pour motifs exceptionnels** dossier n° [REDACTED] **DÉPOSÉ**

Déposé le 14 juillet 2023

Dossier partagé par [REDACTED]

[Modifier le dossier](#) [Commencer un nouveau dossier](#) [Autres actions](#)

**Formulaire dématérialisé de demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail** dossier n° [REDACTED] **REFUSÉ**

Déposé le 19 août 2022

Dossier partagé par [REDACTED]

[Commencer un nouveau dossier](#) [Actions](#)

**Demande d'admission exceptionnelle au séjour (L.435-1 et L.435-2 du CESEDA) - Sous-Préfecture de Sarcelles** dossier n° [REDACTED] **EN INSTRUCTION**

Déposé le 26 août 2025

Dossier partagé par [REDACTED]

[Commencer un nouveau dossier](#) [Actions](#)

**Demande d'admission exceptionnelle au séjour (L.435-1, L.435-2, L.435-3 et L.435-4 du CESEDA) - Prefecture de Bobigny** dossier n° [REDACTED] **ACCEPTÉ**

Déposé le 14 juillet 2023

Dossier partagé par [REDACTED]

# Le suivi du dossier sur démarches numériques



demarche.numerique.gouv.fr

via FranceConnect USAGER ▼ Aide FR ▼

Mes dossiers

Historique des dossiers supprimés

## Mes dossiers

Rechercher un dossier (par n° de dossier, nom / prénom, mots-clés...)

Saisissez votre recherche



Afficher les dossiers par démarche

Sélectionnez une démarche ▼

Afficher


en cours

traités

dossiers invités

Sélectionner un filtre ▼

# Le suivi du dossier sur démarches numériques

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

demarche.numerique.gouv.fr

via FranceConnect USAGER ▾ Aide ▾ FR ▾

Mes dossiers Historique des dossiers supprimés

Rendez-vous pour le dépôt de votre demande de titre de séjour (hors ANEF) - Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ACCEPTÉ


## Dossier n° [redacted] - Déposé le 30 septembre 2025 à 11:45

Expirera le 02/10/2026 (12 mois après le traitement du dossier)

[Télécharger mon dossier \(PDF\)](#) [Inviter une personne à consulter ce dossier](#)

[Suivi de votre dossier](#) [Votre dossier](#) [Messagerie administration](#)

# Le suivi du dossier sur démarches numériques

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**demarche.numerique.gouv.fr**

via FranceConnect USAGER ▾ Aide ▾ 旗 FR ▾

Mes dossiers Historique des dossiers supprimés

Rendez-vous pour le dépôt de votre demande de titre de séjour (hors ANEF) - Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ACCEPTÉ


**Dossier n° [redacted] - Déposé le 30 septembre 2025 à 11:45**

Expirera le 02/10/2026 (12 mois après le traitement du dossier)

[↓ Télécharger mon dossier \(PDF\)](#) [Inviter une personne à consulter ce dossier](#)

Suivi de votre dossier Votre dossier Messagerie administration

# Le suivi du dossier sur démarches numériques

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

demarche.numerique.gouv.fr

via FranceConnect USAGER Aide FR

Mes dossiers Historique des dossiers supprimés

Rendez-vous pour le dépôt de votre demande de titre de séjour (hors ANEF) - Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt **ACCEPTÉ**

## Dossier n° - Déposé le 30 septembre 2025 à 11:45

Expire le 02/10/2026 (12 mois après le traitement du dossier)

[Télécharger mon dossier \(PDF\)](#) [Inviter une personne à consulter ce dossier](#)

[Suivi de votre dossier](#) [Votre dossier](#) [Messagerie administration](#)

**i Les invités ont le droit de voir et modifier votre dossier.**

Aucun invité ne peut voir et modifier ce dossier actuellement.

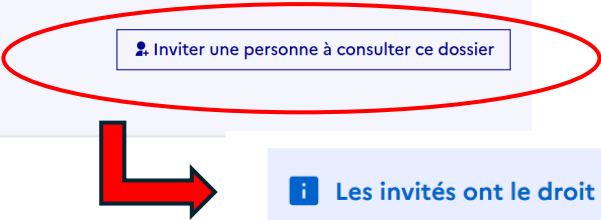
### Ajouter un invité

Les champs suivis d'un astérisque (★) sont obligatoires.


Adresse électronique ★  
Exemple : adresse@mail.com

Message optionnel pour la personne invitée


[Annuler](#) [Envoyer une invitation](#)



# Le suivi du dossier sur démarches numériques

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**demarche.numerique.gouv.fr**

via FranceConnect USAGER ▼ Aide ▼  FR ▼

Mes dossiers Historique des dossiers supprimés

Rendez-vous pour le dépôt de votre demande de titre de séjour (hors ANEF) - Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt ✔ ACCEPTÉ

**Dossier n° [redacted] - Déposé le 30 septembre 2025 à 11:45**

Expirera le 02/10/2026 (12 mois après le traitement du dossier)

[⬇ Télécharger mon dossier \(PDF\)](#) [👤 Inviter une personne à consulter ce dossier](#)

**Suivi de votre dossier** Votre dossier Messagerie administration

# Un dossier accepté ?



demarches-simplifiees.fr Dossiers

Formulaire de contact pour les ressortissants étrangers accepté  
Dossier n° 6953902 - Déposé le 02 décembre 2021 12:32

Résumé Demande Messagerie

Votre dossier a été accepté.

Réponse du service étrangers1.pdf

Obtenir une attestation de dépôt de dossier

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la réponse du service des étrangers :

Vous allez recevoir un courrier de notre préfecture sous 40 jours vous indiquant la réponse finale.

Cordialement  
Le Service de Renseignement des Usagers



demarches-simplifiees.fr Dossiers

Formulaire de contact pour les ressortissants étrangers accepté  
Dossier n° 8902165 - Déposé le 27 mai 2022 18:38

Résumé Demande Messagerie

Votre dossier a été accepté.

Dossier en cours .pdf

Obtenir une attestation de dépôt de dossier

Bonjour,

Votre dossier est actuellement en cours d'instruction.

Le présent mail ne préjuge pas de la réponse définitive du service sur l'obtention d'un titre.

Cordialement

Le Service de Renseignement des Usagers

# Les OJNI : objets juridiques non identifiés



demarche.numerique.gouv.fr

## Attestation de dépôt

### Dépôt d'une demande de titre de séjour au regard d'une régularisation par le travail

Ce document atteste que **XXXXXXXXXXXX** a déposé le **19/03/2024** un dossier sur la démarche « Dépôt d'une demande de titre de séjour au regard d'une régularisation par le travail ».

#### Identité du demandeur

Prénom :  
Nom :  
Adresse électronique :

#### Dossier

Numéro de dossier :  
Dossier déposé le : 19 mars 2024  
État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

#### Service administratif

Service : Direction de l'immigration et de l'intégration, Préfecture de Seine-et-Marne, Ministère de l'Intérieur  
Adresse postale : 12 rue des saints pères  
77010 Melun cedex  
Adresse électronique de contact : pref-demarches-simplifiees-sejour@seine-et-marne.gouv.fr  
Téléphone : 0164717777

Fait le 26 février 2026,  
La direction de demarche.numerique.gouv.fr

## ATTESTATION PREFECTORALE

Bonjour Mme

Le service d'accueil du bureau du séjour des étrangers de la préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre, vous confirme la bonne réception de votre dossier, , déposé le 15/02/2021.

Vous pouvez encore y apporter des modifications tant que le dossier n'est pas en cours d'instruction. Attention, si lors de l'instruction de votre dossier, il s'avère que celui-ci est incomplet, votre dossier ne sera pas traité et vous recevrez un message vous invitant à déposer une nouvelle demande complète.

Le délai moyen de traitement d'un dossier complet est de 4 mois. Il est inutile de nous saisir à nouveau avant l'expiration de ce délai pour connaître l'état d'avancement de votre demande.

**IMPORTANT** : La présente attestation vous maintient en situation régulière sur le territoire national, jusqu'à la date de la délivrance d'un récépissé ou de votre carte de séjour et garantit, dans l'intervalle, les droits précédemment détenus (le cas échéant, droits au séjour, au travail, sociaux).

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée d'un titre d'identité ou d'un passeport en cours de validité ainsi que d'un titre de séjour (même expiré) : carte de séjour, visa long séjour valant titre de séjour validé (VLS -TS), visa long séjour avec carte de séjour à solliciter en préfecture (VLS), récépissé de demande de carte de séjour ou récépissé constatant la qualité de réfugié ou, en cas de perte ou de vol, la déclaration de perte ou de vol de l'un de ces documents.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Cordialement,

Le Bureau du séjour des étrangers

## la quête du simple rendez-vous qui ne vaut pas dépôt de dossier

### Les modules de prise de rendez-vous en ligne

- Des plannings saturés
- Pas de liste d'attente
- Pas d'identification
- Absence d'accusé de réception
- Marchandisation des rendez-vous

### Démarches numériques/simplifiées

- Aucun délai légal imposé à l'administration pour fixer un rendez-vous pour le dépôt d'un dossier
- Le silence gardé par l'administration sur une demande de rendez-vous ne fait pas naître une décision susceptible de recours (CE 1<sup>er</sup> juillet 2020 n°436288)

→ Un impossible accès au service public → des ruptures de droits

## **3. Le système ANEF**

- a. Les types de demandes
- b. Les documents générés
- c. Les échanges sur l'ANEF
- d. Les décisions prises
- e. Les blocages ANEF

### 3. Le système ANEF

#### a. Les types de demandes

## ► Les premières demandes de titre de séjour et les renouvellements



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Étrangers en France  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Accueil Démarches ▾

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

**Je sollicite un titre de séjour :**

- En tant que bénéficiaire de la protection internationale
- En tant que membre de famille
- En tant que citoyen de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou suisse
- En tant que ressortissant étranger né en France
- Je suis en situation de vulnérabilité

Je commence

Première demande de titre de séjour

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

### Votre situation actuelle

**Vous êtes titulaire d'un titre de séjour en tant que « Réfugié ».**  
**Ce titre porte la mention « TOUTE PROFESSION EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR ».**

Je sollicite le renouvellement de ce titre

#### JE SOLLICITE UN AUTRE TITRE DE SÉJOUR :

- En tant qu'étudiant
- En tant que visiteur
- En tant que passeport talent
- En tant que bénéficiaire de la protection internationale
- En tant que salarié - Hors passeport talent & hors Citoyen UE
- En tant que membre de famille
- Je suis en situation de vulnérabilité

Renouvellement de titre de séjour

### 3. Le système ANEF

#### a. Les types de demandes

- ▶ **Les demandes de titre de voyage et de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)**

Accueil Démarches ▾

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un document de voyage

## Je souhaite demander ou renouveler :

- Un titre de voyage pour étranger bénéficiaire de la protection internationale (TVE)
- Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

Je continue

### **3. Le système ANEF**

#### **a. Les types de demandes**

---

- ▶ **Les demandes de duplicata et de changements de situation**

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés

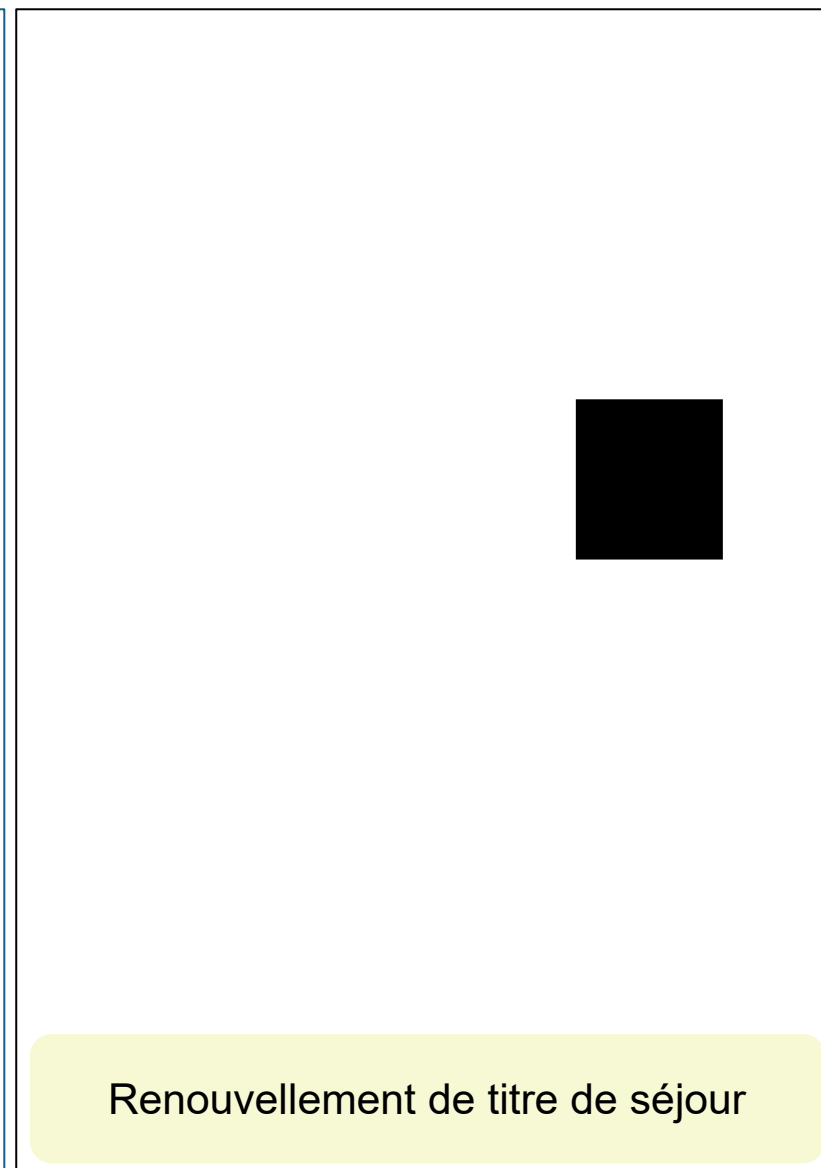
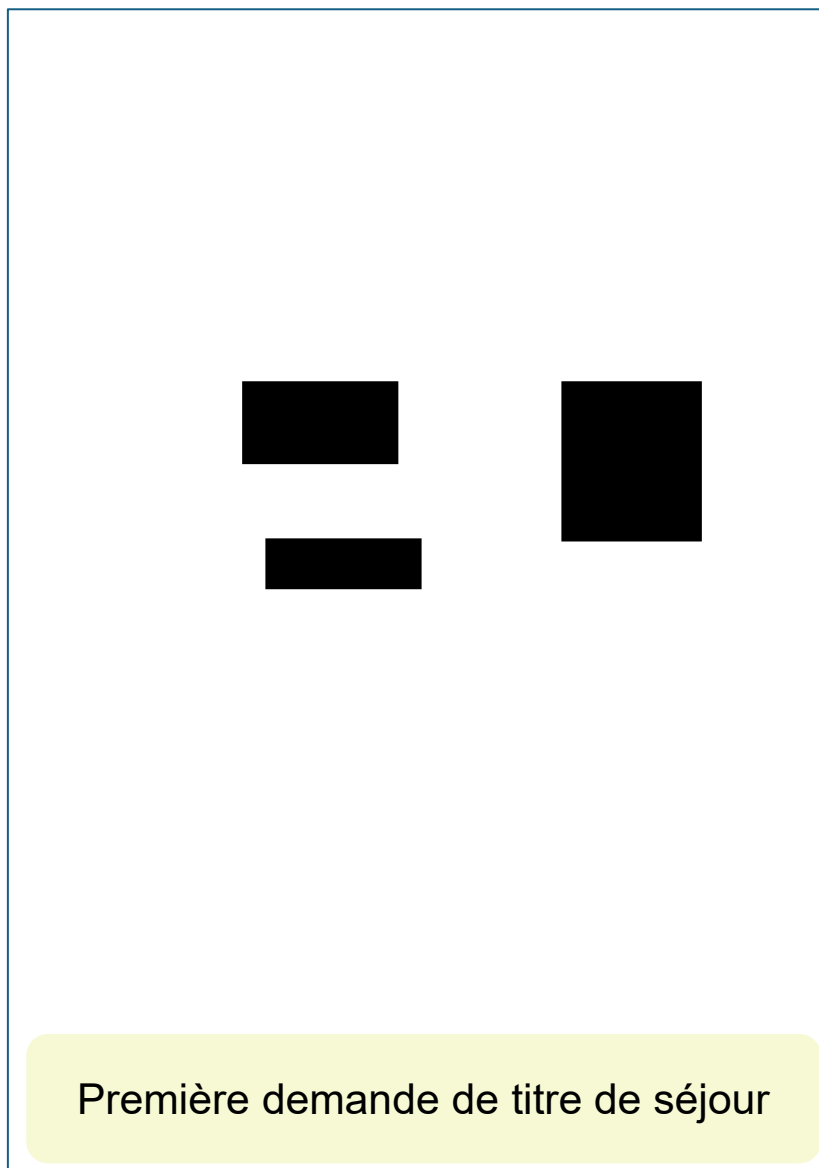
##### ▸ L'attestation de dépôt d'une demande

#### **Article R. 431-15-1 du CESEDA :**

Le dépôt d'une demande présentée au moyen du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 donne lieu à la délivrance immédiate d'une attestation dématérialisée de dépôt en ligne. Ce document ne justifie pas de la régularité du séjour de son titulaire.

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés



### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés

##### ► L'attestation de prolongation d'instruction

###### Article R. 431-15-1 du CESEDA (suite) :

Lorsque l'instruction d'une demande **complète et déposée dans le respect des délais** mentionnés à l'article R. 431-5 se poursuit au-delà de la date de validité du document de séjour détenu, le préfet est tenu de mettre à la disposition du demandeur via le téléservice mentionné au premier alinéa une attestation de prolongation de l'instruction de sa demande dont la durée de validité ne peut être supérieure à trois mois. Ce document, accompagné du document de séjour expiré, lui permet de justifier de la **régularité de son séjour** pendant la durée qu'il précise. Lorsque l'instruction se prolonge, en raison de circonstances particulières, au-delà de la date d'expiration de l'attestation, **celle-ci est renouvelée aussi longtemps que le préfet n'a pas statué sur la demande.**

Lorsque l'étranger mentionné aux 2°, 3° ou 4° de l'article R. 431-5 a déposé une demande complète dans le respect du délai auquel il est soumis, le préfet est tenu de mettre à sa disposition via le téléservice mentionné au premier alinéa une attestation de prolongation de l'instruction de sa demande dont la durée de validité ne peut être supérieure à trois mois. Ce document lui permet de justifier de la régularité de son séjour pendant la durée qu'il précise. Lorsque l'instruction se prolonge, en raison de circonstances particulières, au-delà de la date d'expiration de l'attestation, celle-ci est renouvelée aussi longtemps que le préfet n'a pas statué sur la demande.

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés

Première demande de titre de séjour

Renouvellement de titre de séjour

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés

#### ▸ L'attestation de prolongation d'instruction (pour les BPI)

##### **Article R. 431-15-3 du CESEDA : Statut de réfugié**

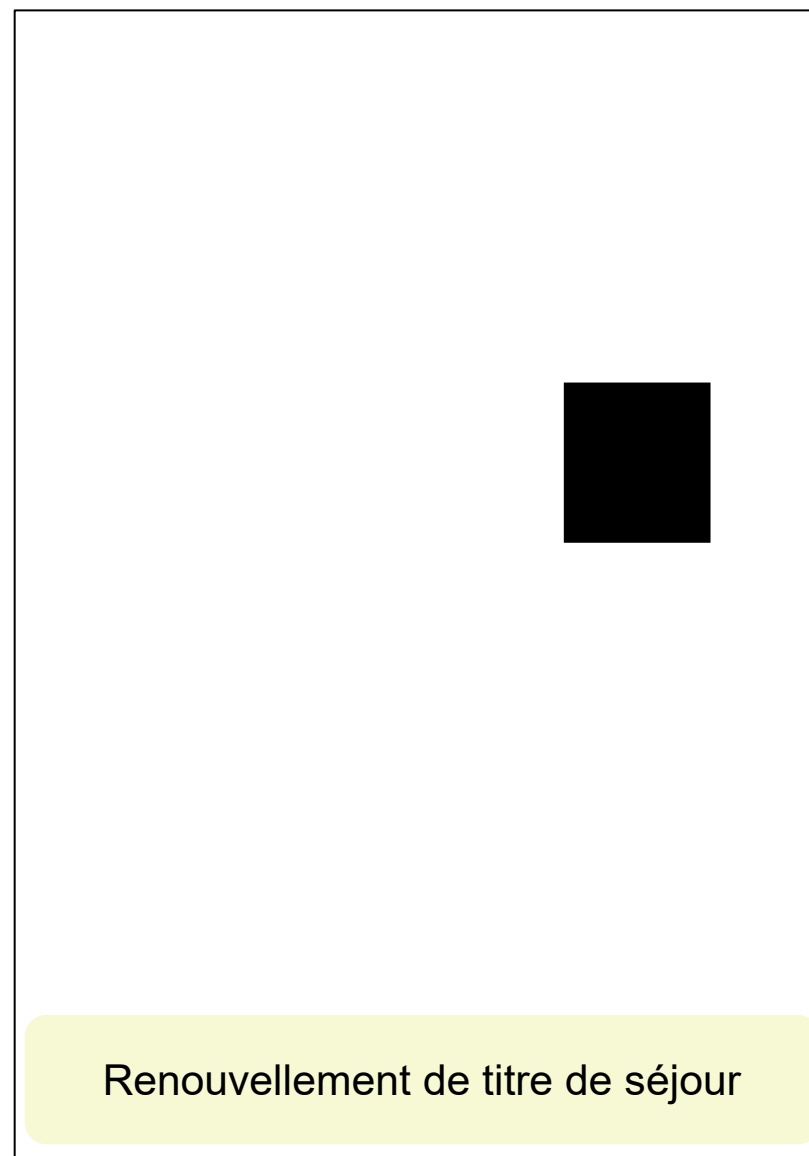
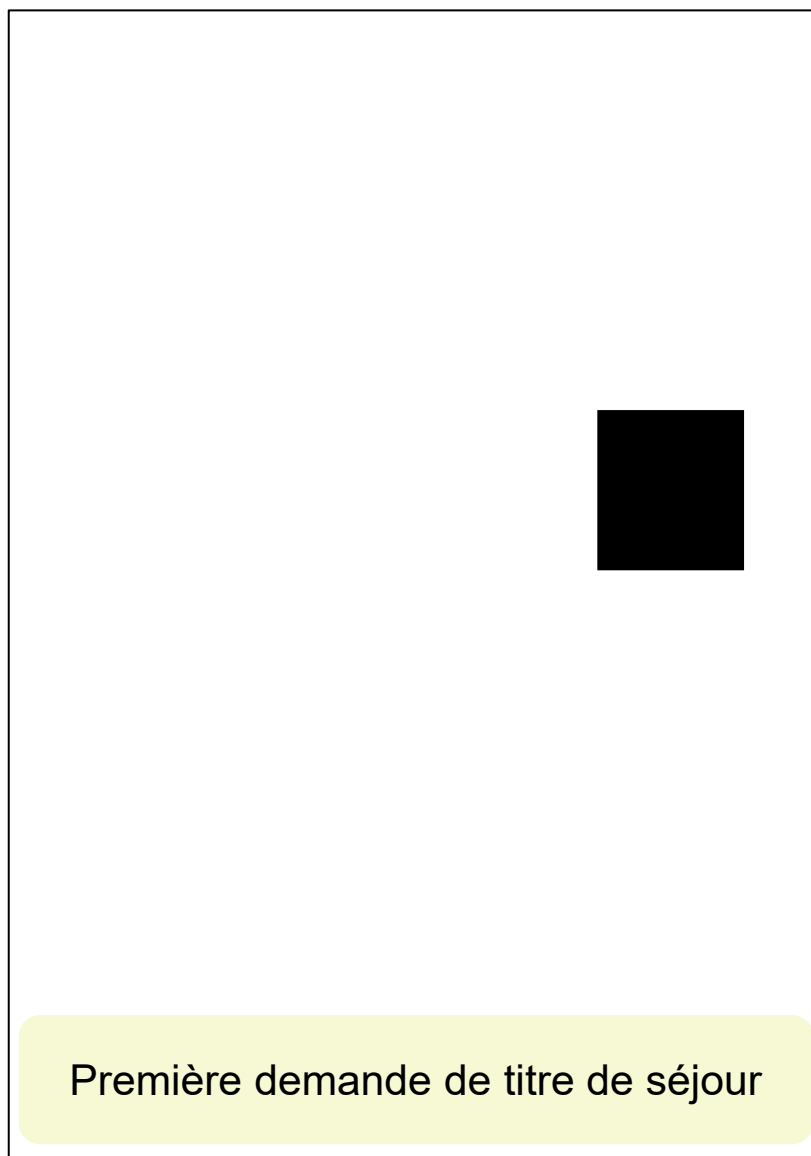
Dès la souscription de cette demande, une attestation de prolongation de l'instruction de sa demande mentionnée au deuxième alinéa l'article R. 431-15-1, d'une durée de six mois renouvelable, est mise à sa disposition par le préfet au moyen de ce téléservice. Cette attestation porte la mention " reconnu réfugié ".

##### **Article R. 431-15-4 du CESEDA : Protection subsidiaire**

Dès la souscription de cette demande, une attestation de prolongation de l'instruction de sa demande mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 431-15-1, d'une durée de six mois renouvelable, est mise à sa disposition par le préfet au moyen de ce téléservice. Cette attestation porte la mention " a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire ".

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés



### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés

#### ► L'attestation de prolongation d'instruction : autorise à travailler ?

##### Article R. 431-15-2 du CESEDA (extraits) :

L'attestation de prolongation de l'instruction d'une demande de première délivrance d'une carte de séjour prévue aux articles L. 421-22, L. 421-23, L. 421-26 à L. 421-29, L. 422-14, L. 423-1, L. 423-6, L. 423-7, L. 423-11 à L. 423-16, L. 423-22, L. 424-1, L. 424-3, L. 424-9, L. 424-11, L. 424-13, L. 424-18, L. 424-19, L. 424-21, L. 425-1, L. 425-3, L. 426-1, L. 426-2, L. 426-3, L. 426-5, L. 426-6, L. 426-7 et L. 426-10 **autorise son titulaire** à exercer une activité professionnelle sur le territoire de la France métropolitaine dans le cadre de la réglementation en vigueur. (...)

L'attestation de prolongation de l'instruction d'une demande de renouvellement d'une carte de séjour **permettant l'exercice d'une activité professionnelle** autorise son titulaire à exercer une activité sur le territoire de la France métropolitaine dans le cadre de la réglementation en vigueur.

##### Article R. 431-15-3 du CESEDA : Statut de réfugié

##### Article R. 431-15-4 du CESEDA : Protection subsidiaire

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés

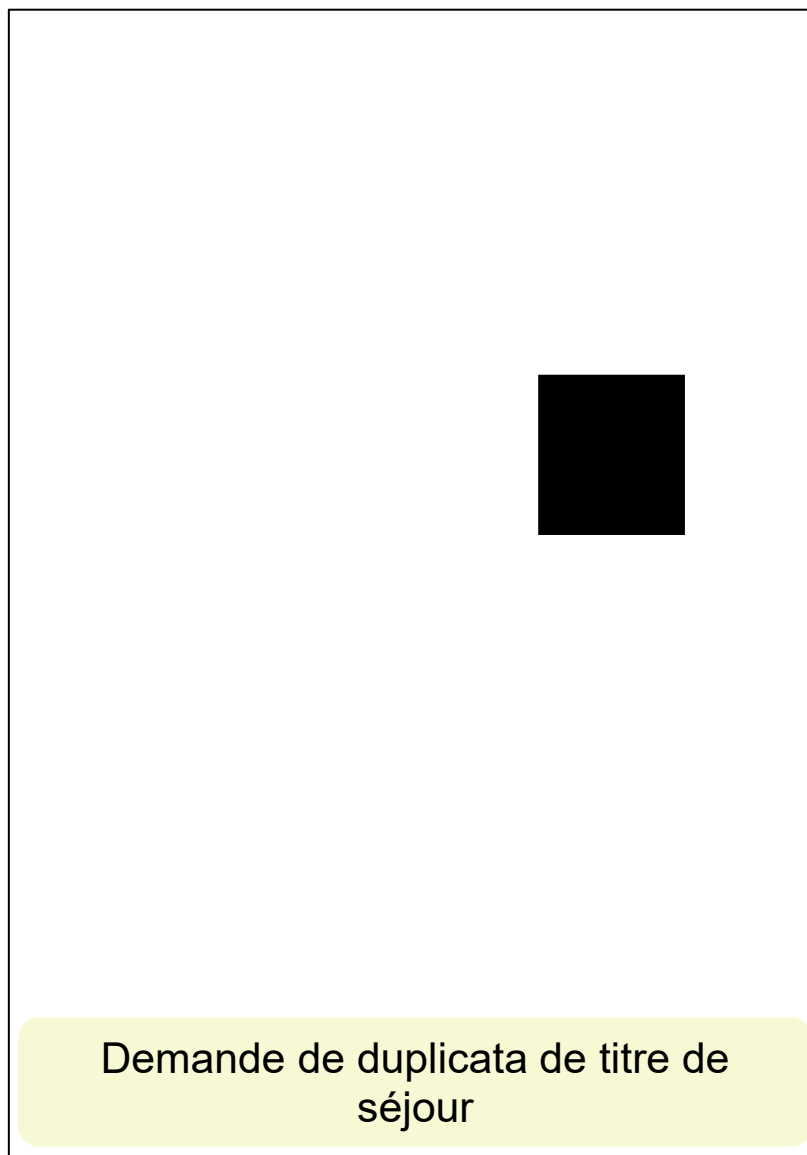
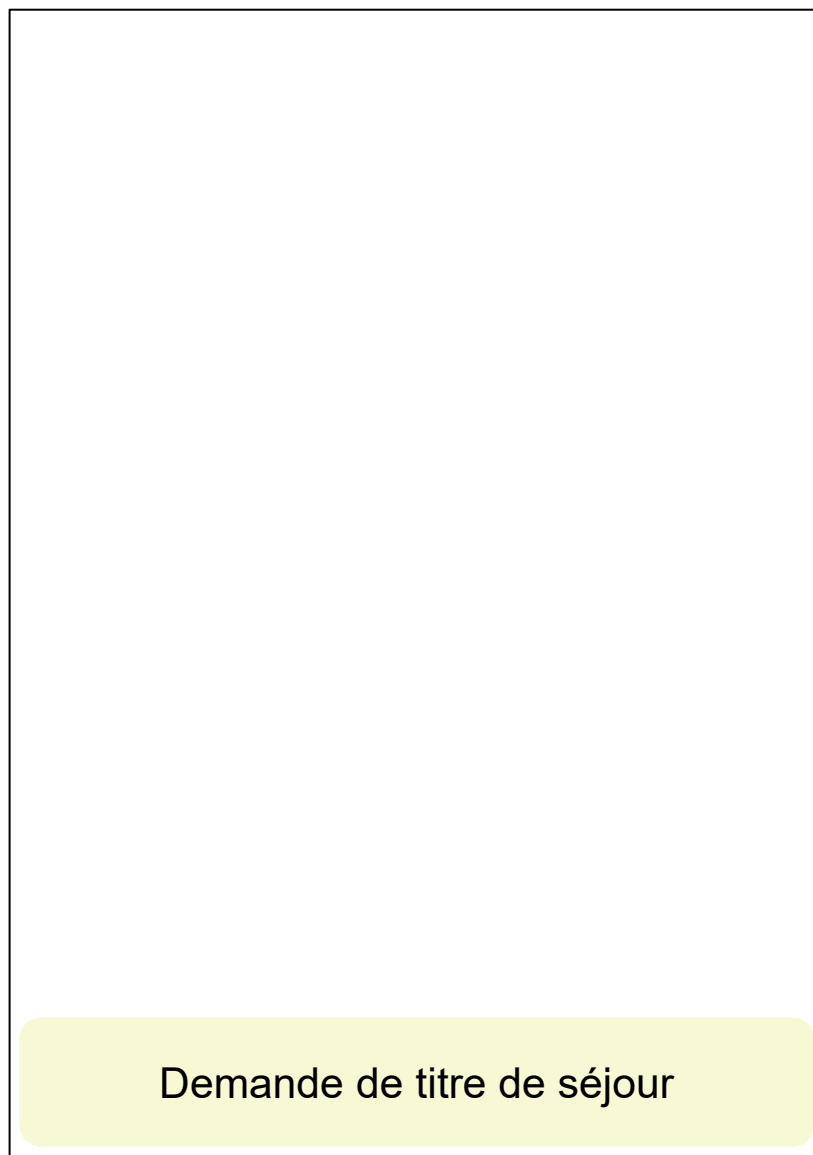
##### ▸ L'attestation de décision favorable

#### **Article R. 431-15-1 du CESEDA (fin) :**

Lorsque le préfet prend une décision favorable sur la demande présentée, une attestation dématérialisée est mise à la disposition du demandeur via le téléservice mentionné au premier alinéa qui lui permet de justifier de la régularité de son séjour, dans l'attente de la remise du titre.

### 3. Le système ANEF

#### b. Les documents générés



### 3. Le système ANEF

#### c. Les échanges sur l'ANEF

##### ► Les demandes de complément de dossier

#### Règles :

- La Préfecture laisse 30 jours pour répondre à la demande de pièces complémentaires (à compter de la notification)
- La Préfecture peut clôturer la demande si absence de réponse ou envoi des mauvais documents (= décision ne faisant pas grief si absence de document obligatoire)

Si vous n'apportez pas les compléments nécessaires dans un délai de 30 jours après avoir pris connaissance de ce message, votre demande pourra être considérée comme incomplète par l'administration qui ne sera pas en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus de votre demande, et elle sera clôturée.

#### Nuance :

La clôture sera abusive si la Préfecture a sollicité des documents non-obligatoires.

# 3. Le système ANEF

## c. Les échanges sur l'ANEF

### ► Les demandes de complément de dossier

Filtrer mes notifications :

Toutes les notifications ▼

Résultats par page : 10 ▼ 1 sur 2 ◀ ▶

📧	13/02/2026	SEJOUR	Notification de prolongation de l'instruction lue	Lu le 13/02/2026
↩	15/01/2026	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 13/02/2026
↩	14/01/2026	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 14/01/2026
↩	05/01/2026	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 13/01/2026
↩	29/12/2025	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 31/12/2025
↩	08/12/2025	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 18/12/2025
↩	08/12/2025	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 08/12/2025
↩	02/12/2025	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 05/12/2025
↩	22/11/2025	SEJOUR	Demande de complément répondu	Répondu le 01/12/2025
📧	22/11/2025	SEJOUR	Notification de prolongation de l'instruction lue	Lu le 22/11/2025

Résultats par page : 10 ▼ 1 sur 2 ◀ ▶

### 3. Le système ANEF

#### c. Les échanges sur l'ANEF

Je vous informe qu'après avoir pris connaissance des documents justificatifs joints à votre demande, un complément est nécessaire à la poursuite de son instruction.

- i** Vous devez mettre à jour ou maintenir tous les documents justificatifs en fonction de ce qui vous est demandé par l'agent afin de pouvoir répondre. Les formats acceptés : .jpg, .png, .pdf. La taille maximale : 10 Mo

Les documents mentionnés ci-dessous ne correspondent pas au justificatif demandé :

Relevé de notes :

← CLIQUER

ATTESTION\_ASSIDUITE.pdf

 [VOIR LE DOCUMENT](#)

← UN SEUL PDF

Observations :

← OBSERVATIONS

Bonjour, Merci de nous fournir votre relevé de notes 2024/2025 et l'attestation d'assiduité.

Bonjour Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de relevés de notes pour l'année scolaire 2024-2025, je me permets de vous informer que mon établissement ne délivre pas de relevés de notes classiques.

Mon école applique un dispositif d'Évaluations en Cours de Formation (ECF) ainsi Les compétences sont validées progressivement au travers de ces évaluations, et l'établissement ne produit donc pas de bulletins ou relevés

Les documents mentionnés ci-dessous sont manquants :

#### Conseils :

- Vérifier ses mails et son compte ANEF régulièrement
- Cliquer sur la pièce manquante
- Répondre systématiquement aux demandes de pièces complémentaires
- Courrier explicatif / Observations si impossibilité d'envoyer la pièce demandée
- Captures d'écran et conservation des pièces envoyées

### 3. Le système ANEF

#### d. Les décisions prises

#### ► La décision d'acceptation de la demande



Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Mon compte](#) > Mes notifications

[< RETOUR A TOUTES MES NOTIFICATIONS](#)

#### Notification de décision

Bonjour 

Je vous informe que votre demande en ligne de titre de voyage n° 9403202504090442747 a été acceptée. Un nouveau titre de voyage est en cours de fabrication et vous sera prochainement remis.

L'administration vous contactera prochainement pour vous préciser les modalités de retrait de ce titre en préfecture, et le montant de la taxe à acquitter.

Cordialement,

L'agent Instructeur

Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

### 3. Le système ANEF

#### d. Les décisions prises

#### ► La décision de clôture de la demande

[< RETOUR A TOUTES MES NOTIFICATIONS](#)

#### Notification de clôture de la demande

Bonjour [REDACTED]

Votre demande en ligne de titre de séjour n° 9402202410301434894 a été clôturée.

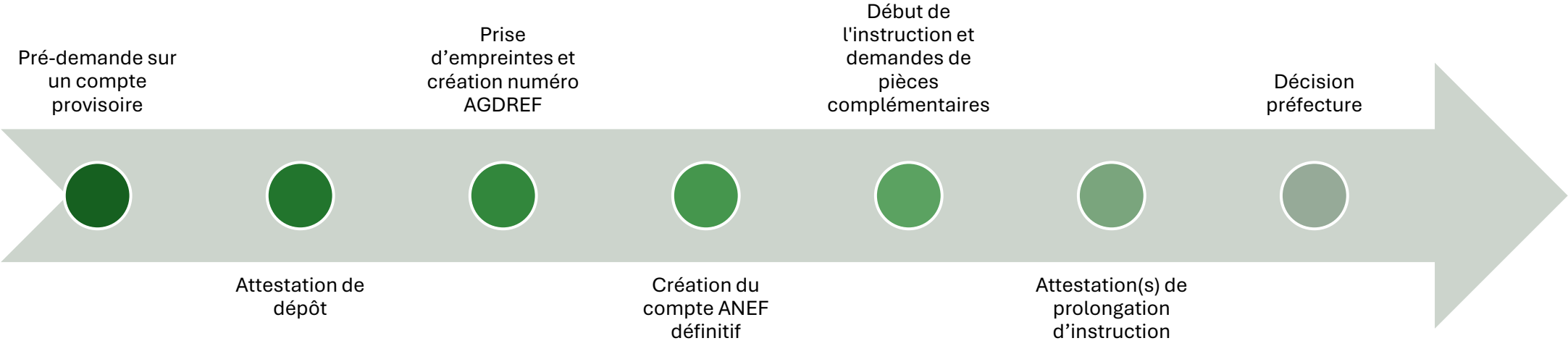
Malgré les relances de nos services, vous avez présenté un dossier incomplet qui n'a pu faire l'objet d'une instruction. Avant de réaliser une nouvelle demande en ligne, nous vous invitons à rassembler l'ensemble des justificatifs prévus.

Cordialement,  
L'agent Instructeur  
Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

[< RETOUR A TOUTES MES NOTIFICATIONS](#)

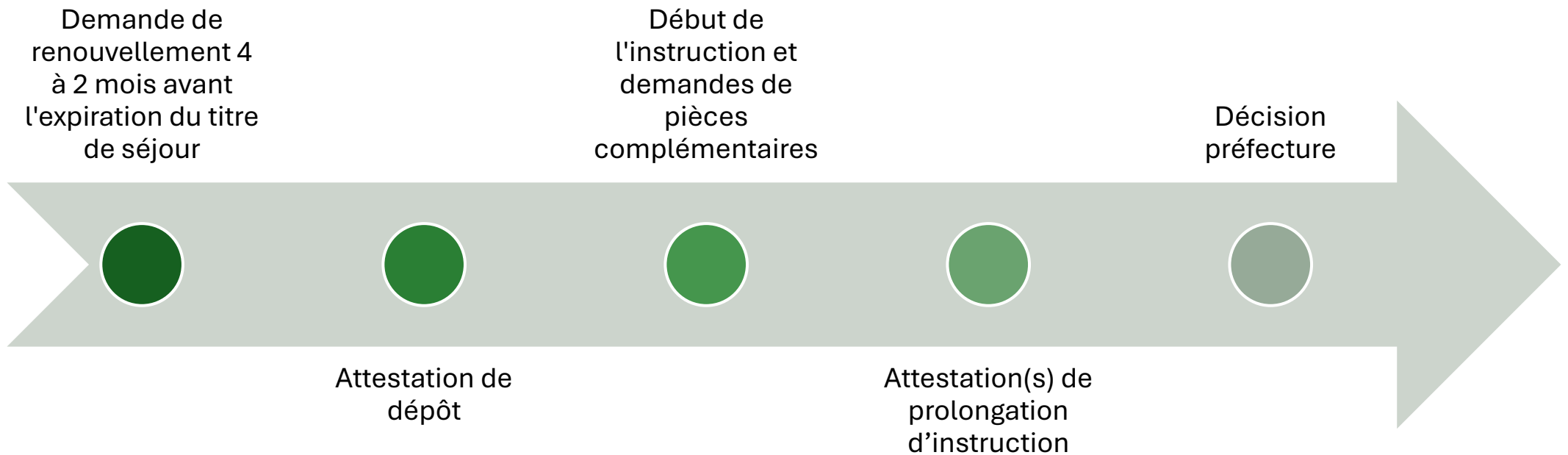
# La vie d'un dossier sur l'ANEF :

## Première demande



# La vie d'un dossier sur l'ANEF :

## Demande de renouvellement



### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### OBJECTIFS :



✓ Identifier le type de blocage

✓ Identifier les options pré-contentieuses



#### BLOCAGES :

- Les limites de conception
- Les bugs techniques
- Les problèmes liés aux API

#### PRE-CONTENTIEUX :

- Méthodes de contournement
- Protocole ANEF
- Diligences diverses

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

##### ► Les limites de conception

###### **Le constat :**

32 %, de conformité du portail de l'ANEF avec le référentiel général d'accessibilité numérique (RGAA), qui définit et évalue l'accessibilité des services en ligne de l'État. (*Site de l'ANEF*)

###### **Les principales limites de conception :**

- ❖ Processus de demande unique
- ❖ Modification impossible de la demande
- ❖ Absence d'historique des démarches
- ❖ Dépôt impossible sur certains fondements
- ❖ Dépôt impossible si titre de séjour / duplicata non-récupéré
- ❖ Dépôt impossible si titre de séjour expiré depuis plus de 9 mois

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

##### ► Les limites de conception : les méthodes de contournement

PROBLEMES	SOLUTIONS
Processus de demande unique	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Création d'un 2<sup>ème</sup> compte ANEF (provisoire) pour déposer sur le 2<sup>ème</sup> fondement</li><li>❖ Dépôt de la demande sur l'un des fondements avec un courrier explicatif (+ captures d'écran)</li><li>❖ Attente de la fin de la démarche pour en faire une autre (titre de séjour PUIS changement d'adresse)</li></ul>
Modification impossible de la demande	Complément de dossier avec courrier explicatif par courrier LRAR et mail
Absence d'historique des démarches	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Prendre des captures d'écran de chaque étape</li><li>❖ Joindre dans les pièces demandées un courrier explicatif avec la liste de pièces<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Garder les documents envoyés</li></ul></li></ul>

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### ► Les bugs techniques :

#### Les exemples :

- ❖ Difficultés de connexion
- ❖ Suppression de compte provisoire sans attribution de compte définitif
- ❖ Dépôt impossible sur certains fondements / car titre de séjour ou duplicata non-récupéré (alors que récupéré...)
- ❖ Bugs sur certaines opérations

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

**Exemple de bug technique :**

**Difficultés de connexion**



### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### Exemple de bug technique :

#### Dépôt impossible

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

#### Je sollicite un titre de séjour :

- En tant que bénéficiaire de la protection internationale
- En tant que membre de famille
- En tant que citoyen de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou suisse
- En tant que ressortissant étranger né en France
- Je suis en situation de vulnérabilité

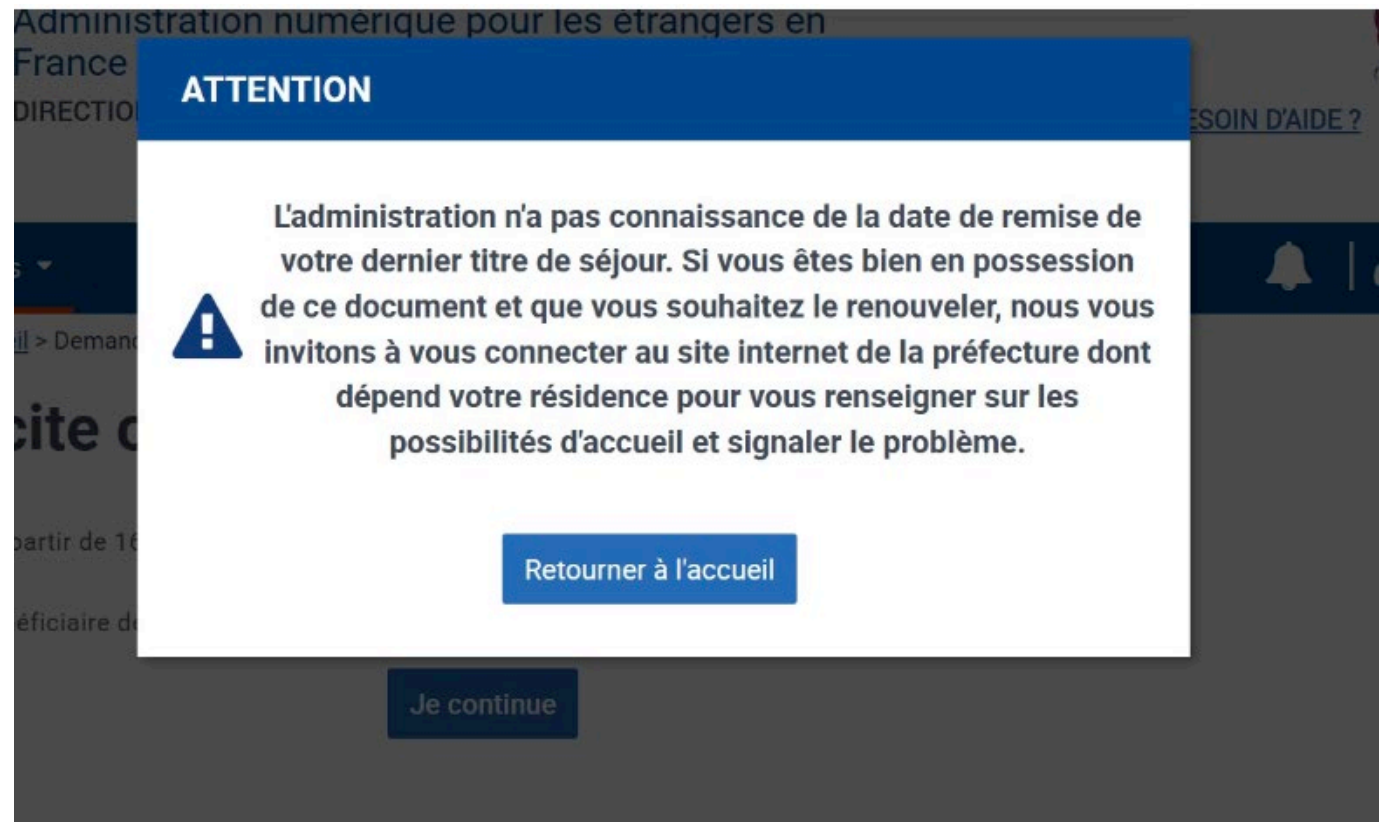
Je commence

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

Exemple de bug technique :

Précédent titre non-remis



### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

▸ **Les bugs techniques :**

**Les étapes à suivre :**

1) Capture d'écran du blocage avec URL et date visibles

**ATTENTION :**  
L'URL ET LA  
DATE DOIVENT  
APPARAÎTRE



### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

##### ► Les bugs techniques :

##### Les étapes à suivre :

2) Contacter le CCC :

Modalité 1 : **Formulaire « Nous contacter »**

Modalité 2 : Par **mail** à l'adresse [dgef-support@interieur.gouv.fr](mailto:dgef-support@interieur.gouv.fr)

Modalité 3 : Par **téléphone** avec le numéro de référence du mail ET garder la capture d'écran de l'appel

**ASSISTANCE ANEF PARTICULIERS : 0 806 001 620**

**ASSISTANCE ANEF PRO : 0 806 001 624**

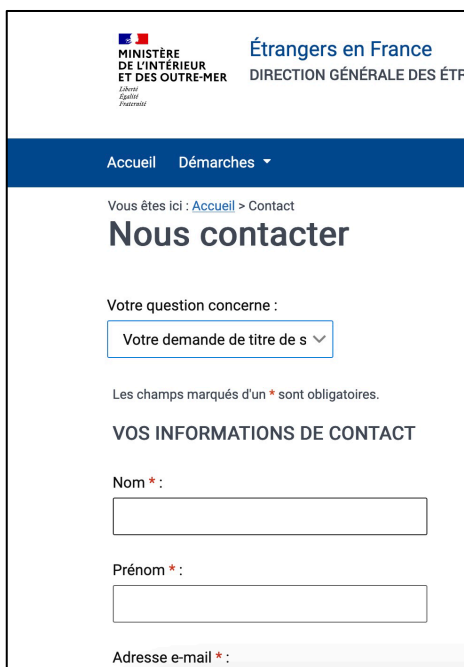
### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### ► Les bugs techniques :

### Les étapes à suivre :

## 2) Contacter le CCC



The screenshot shows the 'Nous contacter' page on the ANEF website. At the top left, there is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER' and the text 'Étrangers en France' and 'DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS'. Below the logo is a navigation bar with 'Accueil' and 'Démarches'. The main heading is 'Nous contacter'. Underneath, there is a dropdown menu for 'Votre question concerne :' with the selected option 'Votre demande de titre de s'. A note states 'Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.' Below this is the section 'VOS INFORMATIONS DE CONTACT' with input fields for 'Nom \*', 'Prénom \*', and 'Adresse e-mail \*'.



An empty rectangular box with a black border, likely representing a placeholder for a screenshot or additional information.



An empty rectangular box with a black border, likely representing a placeholder for a screenshot or additional information.

### 3. Le système ANEF

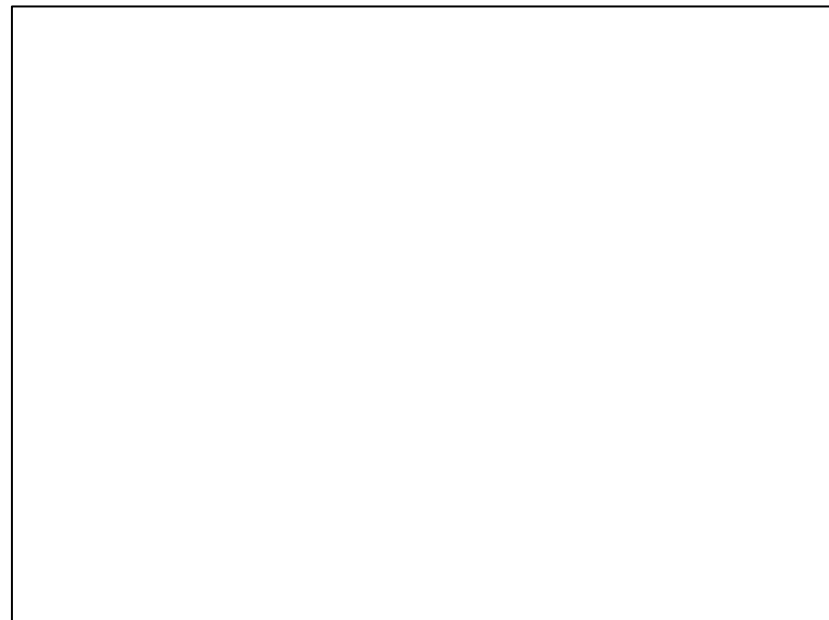
#### e. Les blocages ANEF

##### ▸ Les bugs techniques :

##### Les étapes à suivre :

3) Prendre rendez-vous au PAN

+ Lettre explicative à apporter au RDV



### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

##### ► Les bugs techniques :

##### Les étapes à suivre :

##### 4) Courrier recommandé et mails à la Préfecture

- Précisant toutes les démarches
- Demandant l'accès à la solution de substitution

##### La solution de substitution : Article R. 431-2 du CESEDA

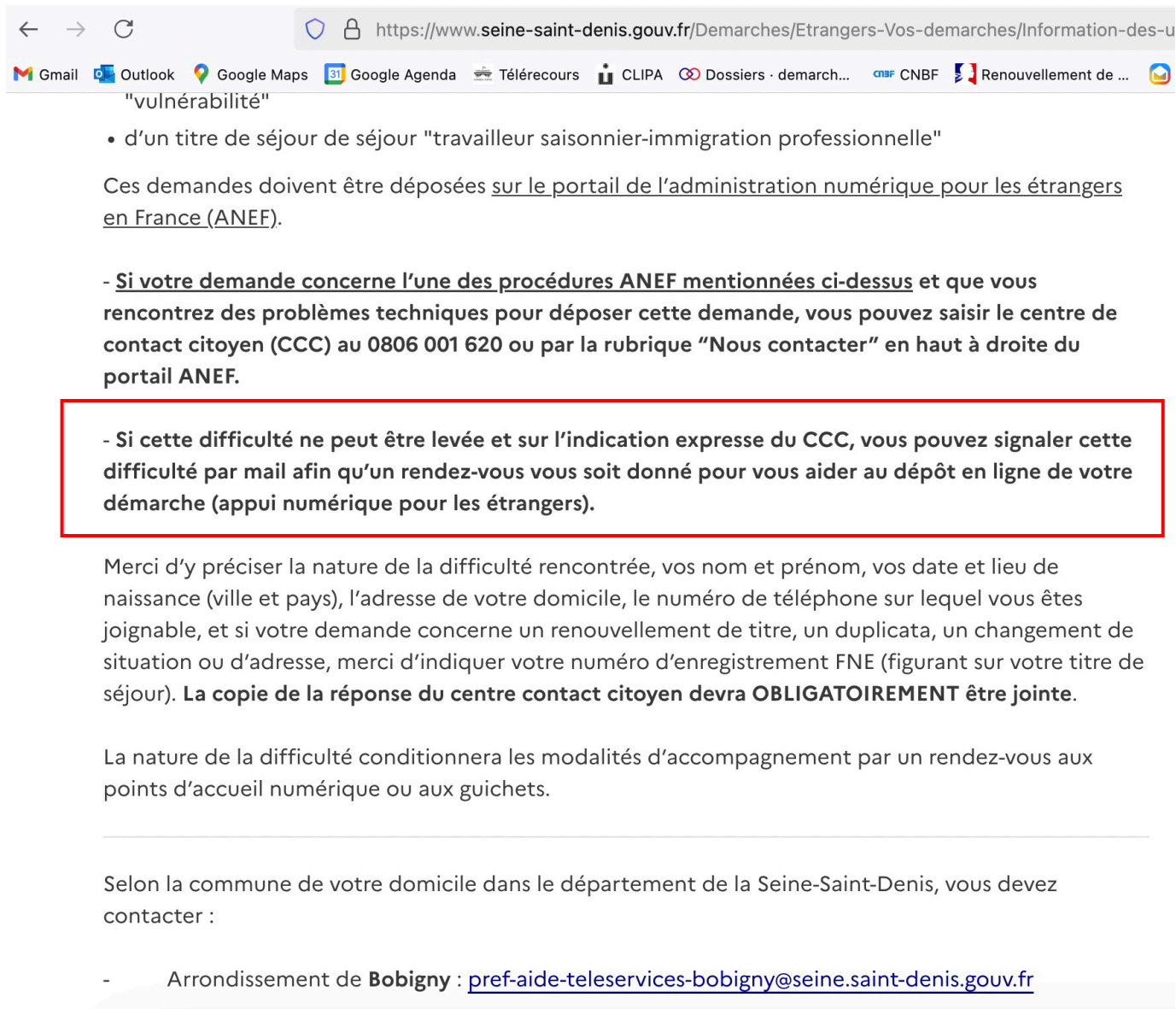
##### ➤ Conditions :

- SOIT usager invité par la Préfecture à en bénéficier après constat de l'impossibilité technique
- SOIT attestation du CCC constatant l'impossibilité de la demande

##### ➤ Modalité : rendez-vous physique

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF



← → ↻ <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Demarches/Etrangers-Vos-demarches/Information-des-u>

Gmail Outlook Google Maps Google Agenda Télérecours CLIPA Dossiers · demarch... CNBF CNBF Renouvellement de ...

"vulnérabilité"

- d'un titre de séjour de séjour "travailleur saisonnier-immigration professionnelle"

Ces demandes doivent être déposées sur le portail de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF).

- Si votre demande concerne l'une des procédures ANEF mentionnées ci-dessus et que vous rencontrez des problèmes techniques pour déposer cette demande, vous pouvez saisir le centre de contact citoyen (CCC) au 0806 001 620 ou par la rubrique "Nous contacter" en haut à droite du portail ANEF.

- Si cette difficulté ne peut être levée et sur l'indication expresse du CCC, vous pouvez signaler cette difficulté par mail afin qu'un rendez-vous vous soit donné pour vous aider au dépôt en ligne de votre démarche (appui numérique pour les étrangers).

Merci d'y préciser la nature de la difficulté rencontrée, vos nom et prénom, vos date et lieu de naissance (ville et pays), l'adresse de votre domicile, le numéro de téléphone sur lequel vous êtes joignable, et si votre demande concerne un renouvellement de titre, un duplicata, un changement de situation ou d'adresse, merci d'indiquer votre numéro d'enregistrement FNE (figurant sur votre titre de séjour). **La copie de la réponse du centre contact citoyen devra OBLIGATOIREMENT être jointe.**

La nature de la difficulté conditionnera les modalités d'accompagnement par un rendez-vous aux points d'accueil numérique ou aux guichets.

---

Selon la commune de votre domicile dans le département de la Seine-Saint-Denis, vous devez contacter :

- Arrondissement de **Bobigny** : [pref-aide-teleservices-bobigny@seine.saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-aide-teleservices-bobigny@seine.saint-denis.gouv.fr)

### Exemple d'accès à la solution de substitution

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### ▸ Les bugs techniques :

#### Récapitulatif :

#### ➤ Les étapes impératives :

- 1) Captures d'écran du blocage
- 2) Contacter le CCC
- 3) LRAR et mails à la Préfecture sollicitant la solution de substitution

#### ➤ L'étape non-impérative : le PAN

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### Exemple de suivi du protocole

#### INVENTAIRE DES PIÈCES COMMUNIQUÉES :

---

- **Sur la procédure :**
  1. Capture d'écran du site de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis indiquant la démarche à suivre pour déposer une demande de titre de séjour au titre du regroupement familial
  2. Capture d'écran du site de l'ANEF constatant l'impossibilité de créer un compte avec le numéro de visa de la requérante
  3. Captures d'écran du site de l'ANEF constatant l'impossibilité de déposer une demande de titre de séjour au titre du regroupement familial depuis le compte de la requérante
  4. Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour sur le compte ANEF du frère de la requérante en date du 15 janvier 2024
  5. Capture d'écran d'appel adressé au Centre de contact citoyen laissé sans réponse
  6. Capture d'écran du formulaire de contact de l'ANEF et réponses automatiques de l'ANEF
  7. Courriel adressé au service dédié de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis en matière de dysfonctionnements de l'ANEF
  8. Décision de classement sans suite d'une demande de rendez-vous déposée sur Démarches simplifiées

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### ▸ Les problèmes d'attestation de prolongation d'instruction

#### Les principaux problèmes rencontrés :

- ❖ Non-délivrance d'API
- ❖ Non-renouvellement d'API
- ❖ Absence d'autorisation de travail sur l'API

### 3. Le système ANEF

#### e. Les blocages ANEF

#### ▸ Les problèmes d'attestation de prolongation d'instruction

##### Les étapes à suivre :

##### 1) Le pré-contentieux :

- ❖ Contacter la Préfecture (par mail et LRAR) pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de l'API
- ❖ Dans certaines Préfectures :
  - Formulaire sur Démarches numériques (Préf du 91)
  - Boîte aux lettres à la Préfecture dédiée pour déposer son API (Préf du 93)
  - Mail dédié
- ❖ CCC et PAN

##### 2) Le contentieux : 2<sup>ème</sup> session de formation